



Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion administrative, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 1, session 2021

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion administrative, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 1, au titre de l'année 2021 :

Madame WOLFF Frédérique, attachée principale des administrations de l'état, présidente, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Monsieur VANBELLE Christophe, ingénieur de recherche, vice-président, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Madame FARJOT Dominique, ingénieure d'études, experte, Centre national de la recherche scientifique, Villeurbanne.

Monsieur GRANGE Olivier, ingénieure d'études 2ème classe, expert, Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand.

Madame GONTIER Stéphanie, ingénieure d'études de classe normale, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Madame PISTON Patricia, ingénieure d'études, classe normale, Université Lyon 3, Lyon-8.

Monsieur CHAABNIA Oiasfi, attaché principal des administrations de l'état, suppléant, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à _____, le _____

Le Président,

Frédéric FLEURY